



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 20 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents : Messieurs GIOVANNI Philippe et BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1419-2019 : Décision modificative – Paiement de l'action SPL-Xdémat :

Monsieur le Maire, propose, afin de régulariser le paiement de l'action de la SPL-Xdémat, de procéder à la modification suivante :

<i>Crédits à ouvrir Chap. 26</i>		<i>Crédits à réduire Chap.011</i>	
<i>Article 261 Titres de participation</i>	+ 15.50€	<i>Article 61521 Terrain</i>	-15.50€
TOTAL	+ 15.50€	TOTAL	-15.50€

Questions diverses :

Entretien des trottoirs :

La solution de facturer les travaux d'entretien de trottoirs à certains contrevenants qui a été proposée lors d'une dernière réunion reste difficile à gérer : aucune décision ne sera prise ce soir. Demeure à la charge de Monsieur le Maire de continuer à faire preuve de diplomatie et de relationnel avec ses administrés.

Circulation chemin du Château :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de rétablir dans les deux sens la circulation « Chemin du Château ». A l'unanimité, les Conseillers souhaitent laisser la circulation de cet accès vers la RD 280 en sens unique.

Elections Municipales :

Monsieur le Maire évoque les prochaines élections municipales et informe l'assemblée qu'il est candidat pour un prochain mandat.

Avancement du PLU :

Le PLU de la Commune est toujours en cours de révision. Après délibération du PADD, il s'avère que notre projet, compte tenu de la prise en compte de la déviation de la RN44, demeure trop prescriptif en matière d'installation agricole. Une réunion sera programmée avec le bureau d'études et le service instructeur de la CCMC pour travailler sur un règlement plus souple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Fait à Chepy, le 13 janvier 2020

Le Maire,

J. ROUSSINET